

ÉLABORATION D'UN INVENTAIRE D'ATTITUDES ENVERS LES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (IAPDI) À PARTIR DU MENTAL RETARDATION ATTITUDE INVENTORY

Daniel Holdrinet, Jean-Pierre Portelance, Paul Maurice, Claudia P. Flowers et Richard F. Antonak

Un Inventaire d'attitudes envers les personnes ayant une déficience intellectuelle est élaboré à partir de la traduction du Mental Retardation Attitude Inventory de Harth (1974). Le questionnaire initial comportant 50 items répartis en cinq facteurs est ramené à un questionnaire de 16 items répartis en deux facteurs après avoir été administré à un échantillon de 506 répondants québécois. Un facteur Intégration scolaire regroupe quatre items et un facteur Intégration sociale regroupe 12 items. Les propriétés psychométriques de ce questionnaire sont jugées satisfaisantes au plan des items, de la fiabilité et de l'homogénéité de l'inventaire, de la fiabilité, de l'homogénéité et de l'indépendance des deux facteurs identifiés. Une bonne corrélation entre la familiarité des répondants avec les personnes ayant une déficience intellectuelle et le niveau favorable de leurs attitudes suggère une piste de validité pour l'instrument. Par ailleurs, les résultats ont permis d'entrevoir que les attitudes de la population à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle est plutôt positive contrairement à une opinion souvent formulée dans les écrits professionnels. Les biais et les limites de la mesure sont discutés. Cet inventaire peut servir notamment pour la mesure des attitudes dans les recherches auprès de la population francophone québécoise.

Les recherches récentes sur les attitudes des gens à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle révèlent que ces attitudes sont pour la plupart négatives. Elles sont souvent associées à des attentes et des actions qui ont pour conséquence de limiter l'autonomie et l'intégration à la société des personnes ayant une déficience intellectuelle (Antonak &

Livneh, 1991; Antonak, Mulick, Kobe & Fiedler, 1995).

Pour construire et évaluer des stratégies en vue de changer les attitudes du public et de réduire les barrières à l'intégration, il est important de disposer d'un instrument de mesure psychométriquement valide (Antonak & Livneh, 1988). Ainsi, il serait intéressant de mieux connaître les attitudes des professionnels comme les enseignants, les médecins et les employeurs qui peuvent jouer un rôle important dans l'intégration des personnes avec une déficience (Geskie & Salasek, 1988; Gottlieb, Corman & Curci, 1984; Jones & Guskin, 1984; Yaker, 1988).

Daniel Holdrinet et Jean-Pierre Portelance, Centre de réadaptation Lisette-Dupras, Montréal (Québec), Canada ; Paul Maurice, Université du Québec à Montréal ; Claudia P. Flowers et Richard F. Antonak, Université de Caroline du Nord à Charlotte.

Toute correspondance peut être adressée à : Paul Maurice, D.Ps, Professeur, Département de Psychologie, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, Succursale Centre-Ville, Montréal (Québec), H3C 3P8. Tél. : 514-987-4830 - Téléc. : 514-987-4249. Courriel : maurice.paul@uqam.ca

La méthode la plus connue et la plus utilisée pour la mesure des attitudes est basée sur l'échelle de Likert (1932), développée il y a plus de 70 ans. Il s'agit d'une méthode qui consiste à demander à un

répondant de formuler son degré d'accord ou de désaccord avec une série d'énoncés positifs et négatifs qui caractérisent les divers aspects de l'objet visé. À ces degrés d'accord sont associés un indice numérique qui est plus élevé pour l'accord le plus grand. Additionnés, ces indices constituent des scores pour chacun des aspects et éventuellement pour l'échelle dans son ensemble.

La construction d'un tel instrument de mesure des attitudes implique la formulation d'une série expérimentale d'énoncés positifs et négatifs qui caractérisent l'objet visé. Par la suite, les énoncés sont soumis à l'essai auprès d'un échantillon. Une analyse d'items, de consistance interne et des analyses factorielles permettent d'éliminer dans un processus itératif les énoncés qui ne discriminent pas l'attitude visée. Des études de validité permettent éventuellement de confirmer que la somme des items de l'échelle devient un indice de l'attitude d'une personne vis-à-vis l'objet qui nous intéresse.

À la suite d'une recension des écrits des cinquante dernières années, Antonak et Livneh (1988) ont identifié une seule échelle valide de type Likert pour mesurer les attitudes à l'égard de la déficience intellectuelle, soit le Mental Retardation Attitude Inventory (MRAI) de Harth (1974). Le MRAI a été révisé empiriquement sept ans plus tard (Harth, 1981). De leur côté, Antonak & Harth (1994) en ont proposé une révision allégée, le MRAI-R, qu'ils ont mise à la disposition des chercheurs. Une recension des écrits francophones n'a pas permis d'identifier une telle échelle.

L'objet de cet article est de décrire les étapes de construction d'un Inventaire d'attitudes à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle à partir de la traduction, l'adaptation et la validation de contenu du MRAI. Cet inventaire pourra s'avérer utile pour mesurer la variable « attitudes » dans des échantillons constitués de francophones ainsi que l'étude des liens entre ces attitudes et les politiques et pratiques auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Cet article présente donc les diverses étapes du processus de traduction et d'adaptation. Dans un

premier temps l'instrument original de Harth 1974, et sa version révisée sont décrits. On expose ensuite la traduction et l'adaptation des énoncés en français, puis l'analyse d'items auprès d'un échantillon, l'analyse factorielle menant à l'épuration de l'Inventaire, et finalement, la version définitive de l'Inventaire.

DESCRIPTION DU MENTAL RETARDATION ATTITUDE INVENTORY

Pour la version originale du Mental Retardation Attitude Inventory (MRAI), Harth (1974) a repris les construits d'attitudes envers les personnes faisant partie de minorités raciales aux États-Unis. Spécifiquement, cinq des dix échelles de l'Inventaire de Woodmansee et Cook (1967) pour mesurer les attitudes envers les personnes noires, ont été sélectionnées. Chacun des dix items de chaque sous-échelle a été modifié en remplaçant le concept « negro » par « retarded ». De la même manière d'autres changements ont été apportés à certains énoncés pour mieux représenter des situations qui s'appliquent à des personnes ayant une déficience intellectuelle. Par la suite six experts en éducation ont fourni une évaluation de la qualité de chaque item, sa pertinence à l'échelle, ce qui apporta des changements mineurs dans la formulation de plusieurs items.

Le MRAI original comporte donc les cinq échelles suivantes: « Intégration-Ségrégation », qui réfère à la vision du répondant de l'intégration d'enfants dans les classes ordinaires; « Surestimation » qui réfère à des caractéristiques évaluées comme supérieures aux autres; « Distance sociale », exprimant la volonté de reconnaître, de côtoyer ou d'être associé à des personnes présentant une déficience intellectuelle; « Droits privés », exprimant le point de vue selon lequel des personnes, comme les propriétaires ou des organisateurs communautaires, détiennent un droit privé d'exclure les personnes avec une déficience intellectuelle de la communauté ou du marché du travail; et « Croyances désobligeantes subtiles », référant à une vision dégradante du caractère moral et du comportement social des personnes avec une déficience intellectuelle.

Les répondants doivent évaluer chaque énoncé sur un continuum en quatre points soit : Accord complet; Accord; Désaccord et Désaccord complet. Afin de prévenir la tendance à un possible pattern de réponse, la moitié des énoncés est formulée de telle sorte qu'une réponse d'accord représente une attitude favorable alors que pour l'autre moitié c'est une réponse de désaccord. L'échelle de «Croyances désobligeantes subtiles» constitue une exception où tous les énoncés sont formulés de manière négative.

Chaque échelle comporte dix énoncés et la somme des scores d'attitude favorable donne la mesure de l'attitude des répondants à chacune des cinq échelles qui varie de 10 à 40. Une somme globale variant de 50 à 200 mesure les attitudes à l'égard des personnes avec une déficience intellectuelle.

Antonak & Livneh (1988) passent en revue les études utilisant l'Inventaire (Feldman, Jay, Kinnison & Harth, 1984; Harth, 1974; Harth, 1981; Kennon & Sandoval, 1978; Reis, 1988) et constatent que :

- les estimés de la fidélité vont de 0,55 pour Croyances désobligeantes subtiles à 0,99 pour Distance sociale et Intégration-Ségrégation, avec $M = 0,76$;
- les corrélations item-test vont de 0,44 pour Surestimation à 0,76 pour la Distance sociale avec une $M = 0,63$;
- l'intercorrélation des échelles va de $-0,15$ pour Droits privés et Surestimation à 0,46 pour Droits privés et Distance sociale.

Trois études soutiennent, du moins partiellement, la validité de construit par des prédictions de groupes connus (Feldman *et al.*, 1984; Harth, 1981; Kennon & Sandoval, 1978). Notamment, les scores des échelles Distance sociale et Droits privés et le score total discriminent des étudiants en éducation et en éducation spécialisée selon la direction prédite.

En 1994, Antonak & Harth révisent le MRAI. Plusieurs énoncés sont reformulés pour les rendre conformes à l'évolution sociale ou aux changements législatifs. Les analyses psychométriques des items

et des facteurs mènent à l'élimination de l'échelle Surestimation (10 items) car, bien que cette échelle ait une certaine consistance interne, elle ne corrèle pas avec les autres échelles ou avec le score total de l'inventaire. Par la suite 11 autres énoncés sont éliminés en raison de caractéristiques psychométriques insuffisantes comme une faible corrélation avec l'échelle, une trop forte corrélation avec d'autres échelles, une faible corrélation avec l'échelle d'ensemble, l'absence de saturation sur un facteur ou de la saturation sur plusieurs facteurs. Les analyses psychométriques montrent que les 29 items restants se répartissent en quatre échelles homogènes, fiables, consistantes et spécifiques avec des propriétés adéquates.

L'échelle résultante, le Mental Retardation Attitude Inventory – Revised (MRAI-R), comporte donc 29 énoncés regroupés en quatre facteurs correspondants aux facteurs originaux restants soit : Intégration-Ségrégation, Distance sociale, Droits privés et Croyances désobligeantes subtiles. Des analyses subséquentes ont mis en évidence que ces échelles et l'inventaire fournissaient des scores en accord avec les prédictions pour des groupes ciblés (enseignant du secteur général et enseignant spécialisé) assurant ainsi une certaine validité à l'instrument.

TRADUCTION ET ADAPTATION DE L'INSTRUMENT

Les 50 items d'origine du MRAI (Harth, 1974) sont traduits en français par les deux auteurs du Centre de réadaptation Lisette-Dupras. Le but est d'obtenir une bonne traduction en français, facile à lire et à comprendre, mais demeurant très proche du texte anglais, à l'usage de répondants francophones. Le contenu de chaque item est donc examiné et révisé attentivement. La révision vise à s'assurer que chaque item reflète :

- la culture francophone, notamment québécoise;
- les pratiques éducatives, professionnelles et sociales (notamment en usage au Québec);
- la terminologie francophone appropriée, notam-

ment au Québec, pour les personnes auxquelles les attitudes réfèrent (soit « personnes qui ont de la déficience intellectuelle »);

- la législation canadienne et québécoise interdisant la discrimination au travail et dans la communauté;
- les pratiques d'intégration scolaire à tous les niveaux (du préscolaire à l'école secondaire) et dans tous les types de milieux (tels que garderie privée, école maternelle, milieu de garde après l'école);
- les pratiques d'intégration sociale dans la communauté et dans le voisinage;
- les pratiques d'intégration en milieu de travail, ainsi que l'acceptation par les travailleurs des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Plusieurs exemples de révision d'items particuliers illustrent la complexité du processus de traduction. L'item # 4 du MRAI original se lisait comme suit : « A Sunday school teacher ought to have the right to decide whether to let a child with mental retardation enter his or her class »; ou littéralement : « Une personne qui enseigne à l'école du dimanche devrait avoir le droit d'accepter ou non dans sa classe un enfant ayant une déficience intellectuelle ». Or, il y avait peu « d'écoles du dimanche » au Québec; étant donné que les écoles étaient alors confessionnelles, la religion faisait partie du programme. En conséquence, « une personne qui enseigne à l'école du dimanche » a été remplacé par « un professeur d'enseignement religieux » et l'item # 4 devenait comme suit : « un professeur d'enseignement religieux devrait avoir le droit de décider lui même s'il accepte ou non qu'un enfant qui présentent une déficience intellectuelle puisse assister à son cours ».

L'item # 14 du MRAI original se lisait comme suit : « A person should not be permitted to run a day care center if he or she will not serve children who are mentally retarded » ou littéralement : « Une personne ne devrait pas être autorisée à opérer un centre de services de jour si elle ne veut pas desservir les enfants avec de la déficience intellectuelle ». Au

Québec les organismes qui prennent soin durant le jour des enfants qui sont trop jeunes pour aller à l'école s'appellent des « garderies ». Elles peuvent être publiques ou privées et leur objet principal est d'assurer du répit aux parents ou de leur permettre d'aller travailler. La plupart offrent des programmes éducatifs en plus des soins de base. Les écoles du Québec offrent des programmes préscolaires à l'âge de cinq ans (classes maternelles) et à l'âge de quatre ans (classes prématernelles). Ce sont des centres de services spécialisés (centres de réadaptation) qui assurent l'entraînement et le soutien à l'intégration des enfants qui présentent des handicaps dans les services de ces organismes. Pour l'item # 14, les traducteurs ont décidé de remplacer l'expression « Centre de services de jour » par le terme de « garderie » pour indiquer le programme général de service destiné aux enfants qui ne vont pas encore à l'école. L'item révisé devenait « On ne devrait pas autoriser une personne à opérer une garderie si elle n'accepte pas les personnes qui présentent une déficience intellectuelle ».

Échantillon

Les données sont collectées auprès d'échantillons variés dans divers milieux professionnels et communautaires au Québec sur une période d'environ deux ans. Le questionnaire est administré par exemple à 23 gestionnaires de programme d'un établissement de réadaptation, à un groupe de 57 investisseurs qui participaient à un séminaire, à dix directeurs d'établissements du réseau de la santé et de services sociaux, à 29 étudiants en service social, à 67 parents de personnes ayant une déficience intellectuelle, etc.

L'échantillon total est composé de 506 personnes (225 femmes, 274 hommes et 7 non spécifié) dont l'âge moyen est de 37,9 ans (Écart type de 14,1) avec une étendue de 13 à 80 ans. Parmi les 484 répondants ayant rapporté leur niveau d'étude on retrouve 9 primaire, 200 secondaire, 57 collégial général (2 ans), 87 collégial professionnel (3 ans), 90 baccalauréat universitaire, 39 maîtrise et 4 doctorat. Quatre catégories de professions se dégagent :

- des dispensateurs de services réguliers, tels

qu'enseignant et gestionnaire dans des milieux d'éducation régulier (n=36) ;

- des dispensateurs de services spécialisés, tels qu'éducateurs spécialisés et gestionnaires (n=57) ;
- des dispensateurs de services plus particuliers, tels que orthophonistes, infirmiers, conseillers, travailleurs sociaux, psychologues (n=42) ;
- des gens ne dispensant pas de services aux personnes ayant de la déficience intellectuelle, tel que constructeur de maisons, travailleurs de services alimentaires, personnel de la vente au détail, banquiers, journaliste, ingénieur, etc. (n=370).

Les répondants indiquent qu'ils sont célibataires (198), mariés (200), séparés (29), divorcés (39) ou veufs (20) ou sans réponse (n= 20).

Procédure

Les items traduits et révisés sont imprimés sur un dépliant de quatre pages. La page couverture intitulée «Inventaire d'opinions», présente les consignes traduites du MRAI, soulignant que d'une part, l'inventaire n'est pas un test mais un questionnaire d'opinion auquel il n'y a ni bonnes, ni mauvaises réponses, et que, d'autre part, les réponses sont traitées de manière anonyme. On demande aux répondants d'indiquer sur une feuille de réponse séparée leur degré d'approbation de chaque énoncé en utilisant une échelle à quatre niveaux (D.C. : désaccord complet, D : désaccord, A : Accord et AC : Accord complet). Les trois pages suivantes présentent les 50 items avec en haut de chaque page la consigne « Veuillez répondre à chaque énoncé » accompagnée d'un rappel du code des réponses.

Il n'y a pas de limite de temps mais les répondants complètent l'inventaire en moins de 20 minutes. Au verso de la feuille de réponse, on demande au répondant de fournir les renseignements suivants : son âge au dernier anniversaire, son sexe, son état civil, le plus haut niveau de scolarité complété et ses emplois récents. On demandait aussi aux répondants

« connaissez-vous une ou plusieurs personnes qui présentent une déficience intellectuelle? ». Si oui, ils doivent indiquer quel type de relation ils ont avec elle. Ces réponses sont réparties en cinq catégories :

- relation intime, comme conjoint, enfant;
- proche, comme frère, sœur, parenté;
- occasionnelle, comme client, patient, élève, employé, collègue;
- connaissance, comme voisin;
- aucune.

Les répondants sont classés dans la catégorie de relation la plus élevée dès qu'ils signalent plus d'un type de relation. On demande aux répondants d'indiquer, sur des échelles à six niveaux, la fréquence de leur contacts avec des personnes ayant une déficience intellectuelle, la profondeur de leurs rapports avec des personnes ayant une déficience intellectuelle, indépendamment de la fréquence de leur contacts, et leur connaissance générale de la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle ainsi que de leur situation.

LES RÉSULTATS

Analyses d'items et factorielles

Les mêmes procédures statistiques et psychométriques utilisées pour analyser les données recueillies lors de la dernière révision de la version anglaise du MRAI (Antonak & Harth, 1994) sont utilisées pour les analyses préliminaires des données recueillies dans le cadre de cet effort de produire une version francophone de l'Inventaire d'attitudes envers les personnes ayant une déficience intellectuelle (IAPDI). Dans cette première phase, des analyses itératives des items et des facteurs de l'Inventaire sont effectuées à partir des réponses des 506 participants pour déterminer la sélection des items à retenir dans l'Inventaire.

Tout d'abord l'échelle « A priori favorable » est

éliminée, car la corrélation, moyenne item-test, corrigée pour redondance (en retirant l'item du score total), s'établit pour les 10 items à 0,05 (étendue de -0,17 à 0,17) et la corrélation moyenne des items les uns par rapport aux autres s'établit à -0,04 (étendue de -0,32 à 0,12). De plus, la corrélation du score total de cette échelle avec le score global est de -0,12 et la moyenne des corrélations de cette échelle avec les autres échelles, paire par paire, est de -0,09 (étendue de -0,15 à 0,00). Le coefficient de fidélité de Spearman-Brown est de 0,72 et le coefficient alpha d'homogénéité est de 0,72. Huit des dix items de l'échelle « A priori favorable » saturent sur un seul facteur avec des valeurs supérieures à 0,40. Dans l'ensemble ces résultats nous amènent à conclure que cette échelle mesure un construit homogène mais que ce construit n'est pas une composante de l'attitude à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ces dix items sont donc retirés des analyses subséquentes, laissant 40 items.

Par la suite, chacun des 40 items fait l'objet d'une vérification de la normalité de sa distribution et de sa multicolinéarité qui confirme que leurs propriétés se situent à l'intérieur d'une gamme acceptable et ils sont retenus pour des analyses subséquentes. Une analyse factorielle confirmatoire avec rotation oblique est alors effectuée. Les résultats ne confirment pas l'existence de quatre facteurs. L'examen au test des éboulis suggère la présence de deux ou trois facteurs (i.e., avec des valeurs Eigen supérieures à 2) avec un premier facteur expliquant la plus grande partie de la variance. De plus, plusieurs des items ne saturaient pas sur un seul facteur donnant une matrice factorielle complexe. Une approche d'analyse factorielle exploratoire s'impose alors.

Afin de se prémunir contre une trop grande dépendance à l'égard d'un critère statistique arbitraire dans l'identification des facteurs de l'IAPDL, une procédure de contre-validation conservatrice est utilisée. Les 506 répondants initiaux sont tout d'abord répartis au hasard en deux sous-échantillons. Le premier (n=223) sert à une analyse factorielle exploratoire de facteurs sous-jacents valides alors que le second (n=283) tente de confirmer les résultats de l'analyse exploratoire. Pour l'analyse

exploratoire, la version 8 du LISREL (Joreskog & Sorbom, 1993) est utilisée sur des matrices de corrélation de rang de Spearman pour tester l'existence de solutions à quatre, trois ou deux facteurs. Au départ, tous les liens entre les items et les facteurs du MRAI original sont libérés mais en conservant les autres paramètres fixes. Après l'analyse initiale, les indices de modification sont utilisés pour fixer ou libérer les paramètres jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante soit trouvée. Les liens entre un item et un facteur qui n'avaient pas fait l'objet d'une hypothèse sont restés fixes. Seulement les liens pour la composante d'erreur sont laissés libres.

Dans la solution à quatre facteurs, aucun modèle n'explique les données de manière satisfaisante tout comme dans les résultats d'analyses factorielles confirmatoires antérieures. À l'examen des saturations et des coefficients d'erreur, les dix items de l'échelle « Croyance désobligeantes subtiles » sont éliminés en raison d'un niveau d'erreur élevé et de l'absence de relation significative avec un facteur unique. Il reste donc les données de 30 items pour la suite des analyses et une solution à trois facteurs est examinée. On trouve alors un modèle qui explique les données, mais trop de liens d'erreur corrélées sont libérées. Mais, plus important encore, on constate une corrélation trop forte entre les items des échelles Distance Sociale et Droits privés ($r = 0,85$). Ces résultats statistiques sont interprétés comme signifiant que ces deux facteurs ne sont pas indépendants et spécifiques, mais plutôt qu'ils mesurent un seul construit de la variable attitude.

Une solution à deux facteurs est alors explorée en libérant les liens pour les items mesurant la Distance sociale et Droits privés sur un seul facteur et en maintenant les items de l'échelle Intégration-Ségrégation. La solution à deux facteurs dégage un modèle explicatif des données. Les items des deux échelles du MRAI original, Distance sociale et Droits privés, sont combinés en un seul facteur et les items de l'échelle Intégration-Ségrégation sont laissés tels quels.

Les indices de modification sont examinés pour fixer et libérer les liens. Un groupe supplémentaire de 14

items est alors rejeté pour des raisons statistiques (par exemple des saturations non significatives sur un facteur ou des saturations sur plusieurs facteurs). Les items qui saturent sur chaque facteur, soit quatre items de l'échelle Intégration-Ségrégation (Facteur 1) et une combinaison de douze items des échelles Distance sociale et Droits privés (Facteur 2), sont ensuite examinés par un expert de la déficience intellectuelle pour déterminer la logique des facteurs et pour confirmer la décision de rejeter les 14 items. Après avoir confirmé que les facteurs sont théoriquement fondés, des analyses sont entreprises pour valider auprès du second échantillon les liens entre les 16 items restants et les deux facteurs dérivés statistiquement.

Les résultats de la seconde analyse factorielle confirment le modèle développé dans l'analyse factorielle exploratoire et sont présentés à la Figure 1. Tous les liens sont significatifs au niveau 0,05. La valeur du χ^2 (df=95) de 117,69 n'est pas significative au niveau 0,05. Les résultats de ce test indiquent que le modèle théorique à deux facteurs des seize items ne diffère pas de manière significative du modèle empirique dégagé. Le « Goodness of fit » est de 0,94 et le « Goodness of fit » ajusté est de 0,91, ce qui est au dessus de 0,90, seuil généralement accepté de bon niveau de support pour le modèle obtenu.

Parmi les dix items de l'échelle Intégration-Ségrégation, quatre items seulement contribuent de manière significative au premier facteur. Chacun de ces quatre items réfère à l'intégration ou à la ségrégation d'élèves ayant une déficience intellectuelle dans les classes régulières. En conséquence cette échelle est rebaptisée « Intégration scolaire ». Un total de 12 items parmi les 20 items originaux des échelles Distance sociale et Droits privés sont combinés pour ne former qu'un seul facteur. L'examen du contenu de ces douze items justifie de nommer ce deuxième facteur « Intégration sociale ».

Analyses de validité

Les variables démographiques collectées en même temps que les réponses aux attitudes, notamment les questions associées à la familiarité (intimité, fréquence des contacts, intensité des contacts et

connaissance générale) ont été regroupés dans une composante expliquant 80 % de la variance. Cette composante de familiarité a donné un coefficient type de 0,32 de prédiction du score total, alors que la scolarité (0,16), le sexe (0,10) et l'âge (-0,13) prédisent dans une moindre proportion.

Résultats descriptifs

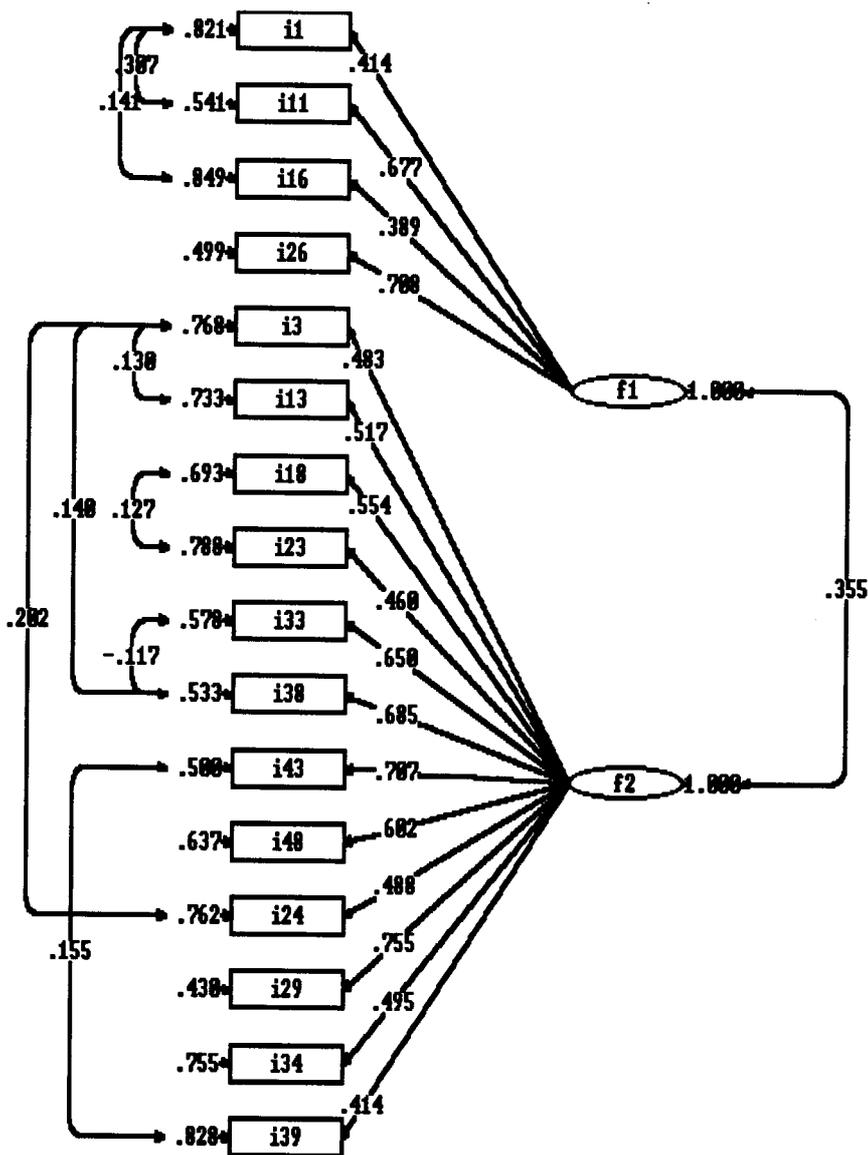
Ayant établi l'échelle finale composée de 16 items (voir tableau 1) se répartissant en deux facteurs, il est possible d'examiner les scores de l'échantillon ayant servi à l'analyse. Ces données ne constituent pas des normes représentatives de la population étant donné la manière dont l'échantillon a été recruté, mais permettent de situer la variation de score avec les items retenus. Ainsi, le score maximal total est donc de 64 points (soit 16 items x 4pts pour l'accord maximal ou le désaccord maximal selon la nature de l'item) et le score minimum est de 16 points (16 items x 1 pt). L'échantillon a obtenu une moyenne de 51 points, ce qui correspond à 80 % du maximum. L'écart type est de 6,58 et l'écart pour les individus en score brut va de 29 points à 64 points.

DISCUSSION

Le premier constat général de la comparaison du résultat des analyses psychométriques des cinquante énoncés de départ du MRAI avec la révision qu'en ont fait Antonak & Harth (1994) dans le cadre du MRAI-R est que nous avons affaire à deux instruments passablement différents. Tout d'abord, la différence du nombre de facteurs dérivés par l'analyse factorielle : quatre dans l'étude américaine alors que l'étude québécoise donne une solution à deux facteurs. Le nombre d'items est à l'avenant ; on retrouve 29 items dans la version américaine (dont 12 d'accord et 17 de désaccord) alors qu'il y en a 16 dans la version québécoise (dont 8 d'accord et 8 de désaccord). L'examen des échantillons d'analyse fait ressortir un plus petit échantillon (230 répondants) pour l'étude américaine, alors que la présente étude en comporte 506. Une autre différence est reliée à la composition de l'échantillon. Alors que dans l'échantillon américain 43 participants sur 230 (19 %) ne sont pas impliqués dans les

Figure 1

Diagramme des intercorrélations entre les items et les facteurs



Le numéro de l'item (i) correspond à celui de la première version de 50 items dont on trouve la correspondance avec la version finale de 16 items au Tableau 1. Le facteur f1 correspond au facteur Intégration scolaire et le facteur f2 au facteur Intégration sociale.

Tableau 1

Liste des items de la version finale avec numéro de la version originale

Je suis d'accord pour aller au cinéma ou au théâtre en compagnie de personnes qui présentent une déficience intellectuelle. (33)
Si j'étais propriétaire d'un salon de beauté, je serais irrité d'apprendre que je dois recevoir des personnes qui présentent une déficience intellectuelle. (29)
Les enfants qui présentent une déficience intellectuelle devraient être intégrés dans les classes régulières à l'école. (1)
Je permettrais à mon enfant d'accepter une invitation pour célébrer l'anniversaire de naissance d'un enfant qui présente une déficience intellectuelle. (3)
Si j'étais propriétaire je choiserais mes locataires, même si cela m'amenait à ne louer qu'à des personnes qui ne présentent pas de déficience intellectuelle. (39)
Je suis d'accord pour que mon enfant ait comme amis intimes des personnes qui présentent une déficience intellectuelle. (18)
Les agents d'immeuble ne devraient pas avoir l'obligation de montrer toutes leurs maisons aux familles dont l'un des enfants présente une déficience intellectuelle, même si les propriétaires n'en ont pas envie. (34)
Au secondaire, intégrer les élèves qui présentent une déficience intellectuelle dans les mêmes classes que les autres soulève plus de difficultés que cela n'en vaut la peine. (16)
Un dentiste ne devrait pas refuser de recevoir parmi ses clients une famille même si un des enfants présente une déficience intellectuelle. (24)
À la maternelle, l'intégration dans une même classe des enfants qui présentent une déficience intellectuelle avec ceux qui n'en présentent pas ne devrait pas se faire, car cela causerait un chambardement complet. (26)
J'accepterais d'aller chez un coiffeur compétent qui présente une déficience intellectuelle. (23)
Si mon enfant était invité à une excursion de fin de semaine avec un groupe d'enfants parmi lesquels certains présentent une déficience intellectuelle, je ne le laisserais probablement pas y aller. (38)
Les autorités scolaires devraient mettre dans les mêmes classes les enfants qui présentent une déficience intellectuelle et ceux qui n'en présentent pas. (11)
Je préférerais qu'aucune personne qui présente une déficience intellectuelle ne nage dans la même piscine que moi. (13)

Tableau 1 (suite)

Liste des items de la version finale avec numéro de la version originale

	Je préférerais que ne vivent pas dans le même immeuble que moi des personnes qui présentent une déficience intellectuelle. (43)
	J'accepterais d'introduire un personne qui présente une déficience intellectuelle auprès d'amis et de voisins dans ma ville. (48)

A = Item d'accord D = Item de désaccord (Chiffre) = N° d'item de la version expérimentale (Harth, 1974)

services en sciences humaines, l'échantillon québécois comporte 370/506 (73 %) qui ne sont pas dans le domaine de la prestation de services éducatifs ou psychosociaux. On pourrait argumenter que des personnes spécialisées ont une vision plus nuancée dans leurs attitudes, augmentant ainsi la variance dans les résultats et contribuant à mettre en évidence des facteurs qui n'apparaîtraient pas chez une population générale qui a une vision plus globale, menant à moins de facteurs car ayant un pattern de réponse moins différencié (plus homogène). Ces caractéristiques des échantillons pourraient contribuer à expliquer pourquoi dans l'étude québécoise on n'obtient que deux facteurs.

Par ailleurs, Antonak & Livneh (1991) affirment que le public a des attitudes plutôt négatives vis-à-vis les personnes avec une déficience intellectuelle. Pour faire cette affirmation ceux-ci citent des sources qui remontent aux années 1975 à 1984. Or, Antonak & Harth n'ont pas relevé cette apparente contradiction alors que leurs résultats présentent un score pondéré de 80 % ce qui situe la moyenne des opinions entre un Accord ou un Accord complet avec des énoncés qui sont considérés comme reflétant une attitude favorable et un Désaccord ou un Désaccord complet avec des énoncés qui sont considérés comme reflétant une attitude défavorable. Nos résultats montrent un niveau aussi favorable d'attitude avec un score pondéré de 80 %, même si le nombre d'items et le nombre de facteurs est différent.

Une première hypothèse serait qu'effectivement en près de trois décennies les efforts faits par les associations de défense des droits et des intérêts de ces personnes, les politiques et les efforts des professionnels des services ont porté fruit et que leur intégration plus grande à la communauté a effectivement modifié pour le mieux les attitudes du public.

Un constat rassurant de nos résultats est qu'on observe le même niveau d'attitude favorable que dans l'échantillon américain même notre échantillon comporte presque quatre fois plus de personnes qui ne sont pas dans les services éducatifs ou psychosociaux. Cela suggère que ce niveau d'attitude favorable est partagé par la population en général.

Évidemment, ces échantillons, bien que diversifiés, ne sont pas des échantillons en vue d'une normalisation et doivent donc être interprétés avec une grande prudence. Cependant on ne voit pas dans ces résultats une confirmation de l'affirmation que l'attitude des gens à l'égard des personnes ayant une déficience intellectuelle sont pour la plupart négatives. La collecte de données normatives permettrait aux chercheurs d'avoir un instrument plus puissant pour mesurer les effets de leurs interventions ou pouvoir baliser leurs observations.

Par ailleurs, ces mêmes efforts d'intégration ont peut-être contribué à créer une pression sociale qui ferait en sorte qu'il n'est plus acceptable d'exprimer des attitudes négatives à l'égard des personnes ayant

une déficience intellectuelle et que les répondants en sont plus ou moins conscients et modulent leurs réponses en fonction de cette pression, réelle ou imaginée.

Le langage des questionnaires a probablement évolué au cours des décennies. Ainsi les premiers inventaires américains utilisaient le terme « Retarded » alors que maintenant nous utilisons le terme « Personnes qui présentent une déficience intellectuelle ». Le langage même, comme l'argumentent les défenseurs des personnes handicapées, peut porter et induire des attitudes. L'utilisation unique d'un tel langage centré sur la personne induit peut-être la norme sociale souhaitée, réduisant d'autant plus la variance des attitudes observées. Les méthodes pour contrer de tels effets, s'ils existent, consisteraient à introduire des items qui visent à mesurer et à contrôler l'hétéroduperie et l'auto-duperie et à pondérer les effets possibles de la pression sociale. L'observation naturaliste du langage utilisé par le public dans des contextes où des attentes ne sont pas perceptibles et son introduction dans un tel questionnaire d'attitude permettrait d'augmenter la gamme d'attitudes observées.

CONCLUSION

L'Inventaire d'attitudes envers les personnes ayant une déficience intellectuelle (IAPDI) présente des propriétés psychométriques préliminaires satisfaisantes. Les deux facteurs identifiés, Intégration scolaire (4 items) et Intégration sociale (12 items), bénéficient d'une homogénéité et d'une indépendance satisfaisante. Les 16 items saturent adéquatement sur leur facteurs respectifs. Les coefficients d'homogénéité sont satisfaisants. Bien que des questions soient soulevées quant à la capacité de l'instrument de discriminer suffisamment les attitudes dans la population, l'analyse des corrélations entre la familiarité et le niveau des attitudes chez les répondants montrent des éléments de validation encourageants.

Ce type de mesure des attitudes présente un intérêt dans les recherches qui utilisent cette variable, soit comme contrôle, soit comme variable indépendante ou dépendante. Les chercheurs œuvrant auprès des populations francophones pourront bénéficier de ces travaux. À la suite des analyses effectuées, des ajouts d'items et éventuellement des normes augmenteraient la validité et l'intérêt pour cet inventaire d'attitude.

THE CONSTRUCTION OF AN ATTITUDE INVENTORY FOR THE MENTALLY RETARDED FROM THE ATTITUDE OF MENTALLY RETARDATION INVENTORY

A scale to measure attitudes toward persons with mental retardation is elaborated from the translation of the Mental Retardation Attitude Inventory (Harth, 1974). The initial 50 items are scaled down to 16 items saturating on two factors after analysis of a 506 Quebec French speaking sample. A School Integration factor is constituted by four items and a Social Integration factor regroup 12 items. Psychometric properties are judged to be satisfying at the item level, reliability and homogeneity of the scale and independence of the factors. A good correlation between familiarity level of respondents and favorable attitudes is interpreted as a validity indication for the inventory. Results though show that attitudes of the general population towards persons with mental retardation are rather positive, contrary to the opinion that are found in professional literature. Bias and limits of the measure are discussed. This « Inventaire d'Attitudes envers les Personnes ayant une Déficience Intellectuelle » could be useful in research on attitudes in French speaking Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTONAK, R. F. & HARTH, R. (1994) Psychometric analysis and revision of the Mental Retardation Attitude Inventory. *Mental Retardation*, 32, pp. 272-280.
- ANTONAK, R. F. & LIVNEH, H. (1988) *The measurement of attitudes toward people with disabilities : Methods, psychometrics, and scales*. Springfield, IL : Thomas.
- ANTONAK, R. F. & LIVNEH, H. (1991) Survey research on attitudes. In : J.L. Matson & J.A. Mulick (Eds.), *Handbook of mental retardation* (2nd ed., pp. 552-568). New York : Pergamon Press.
- ANTONAK, R. F., MULICK, J. A., KOBE, F. H. & FEIDLER, C. R. (1995) Influence of mental retardation severity and respondent characteristics on self-reported attitudes toward mental retardation and eugenics. *Journal of Intellectual Disability Research*. Vol. 39 (4), 316-325.
- FELDMAN, D., JAY, R., KINNISON, L. & HARTH, R. (1984) Attitudes toward minority learning handicapped students as a function of differential labeling. *Education and Training in Mental Retardation*, 19, 141-149.
- GESKIE, M. A. & SALASEK, J.L. (1988) Attitudes of health care personnel toward persons with disabilities. In : H. E. Yuker (Ed.), *Attitudes toward persons with disabilities* (pp. 187-200). New York : Springer-Verlag.
- GOTTLIEB, J., CORMAN, L. & CURCI, R. (1984) Attitudes toward mentally retarded children. In : R. L. Jones (Ed.), *Attitude and attitude change in special education : Theory and practice* (pp. 143-156). Reston, VA : Council for Exceptional Children.
- HARTH, R. (1974) Attitudes toward minority groups as a construct in assessing attitudes toward the mentally retarded. *Education and Training of the Mentally Retarded*, 6, 142-147.
- HARTH, R. (1981) Personally relevant and personally irrelevant attitude differences toward educable and trainable retarded children. *Education and Training of the Mentally Retarded*, 16, 213-216.
- JONES, R.L. & GUSKIN, S. L. (1984) Attitudes and attitude change in special education. In : R. L. Jones (Ed.), *Attitude and attitude change in special education : Theory and practice* (pp. 1-20). Reston, VA : Council for Exceptional Children.
- JORESOG, K. G. & SORBOM, D. (1993) *LISREL 8 : Structural Equation Modeling with the SIMPLIS Command Language*. Chigago, IL : Scientific Software International.
- KENON, A. F. & SANDOVAL, J. (1978) Teacher attitudes toward the educable mentally retarded. *Education and Training in Mental Retardation*, 13, 139-145.
- LIKERT, R. (1932) A technique for the measurement of attitudes. *Archives of Psychology*, No. 140.
- REIS, E. M. (1988) Improving attitudes of nonretarded fourth graders toward people who are mildly mentally retarded : Implications for mainstreaming. *Education and Training in Mental Retardation*, 23, 85-91.
- WOODMANSEE, J. J. & COOK, S. W. (1967) Dimensions of verbal racial attitudes : Their identification and measurement. *Journal of Personality and Social Psychology*, 39, 848-860.
- YUKER, H. E. (1988) *Attitudes toward persons with disabilities*. New York : Springer-Verlag.